



CONCOURS ECOVIV - RÈGLEMENT

Contexte et présentation

L'association CĒtopia¹, en lien avec la commune de Pleudihen-sur-Rance (Côtes d'Armor), organise le concours d'innovation **EcoViv : habiter un territoire vivant**. Son objectif est d'imaginer des solutions opérationnelles pour construire dès aujourd'hui votre vision d'un territoire résilient, plaçant les valeurs humaines et les systèmes vivants au cœur de son fonctionnement.

Il sera demandé à chaque équipe candidate de proposer des solutions innovantes et outils afin d'aménager le territoire et d'organiser son économie pour réintégrer les activités sociales, économiques et culturelles dans le fonctionnement des systèmes vivants, en s'appuyant sur les principes suivants :

- Le territoire est résilient et répond aux besoins de ses habitants : alimentation, matières premières, logistique, connaissances, ressourcement...
- Pour son fonctionnement, il prend appui sur l'ensemble de ces ressources : naturelles, humaines, connaissances, techniques et outils...
- Le modèle économique est inspiré du fonctionnement de la vie : relation et diversité, coopération, efficacité, créativité, et résilience.
- Les activités prennent soin des hommes et des systèmes vivants, dont elles assurent la pérennité et la régénération.

Plusieurs catégories sont proposées et chaque équipe peut répondre à une ou plusieurs d'entre elles.

La commune de Pleudihen-sur-Rance sera le support de réflexion et d'étude pour les participants. Depuis le début de l'année 2022, une dynamique territoriale a ainsi été lancée avec un groupe d'habitants dans le cadre du projet « Vivre et Habiter Pleudihen ». Les lauréats du concours participeront à un **ViVaThon** (sur le modèle des hackathons) à l'automne 2022 sur la commune de Pleudihen-sur-Rance avec les habitants et de nombreux experts et invités.

¹ CĒtopia est une association regroupant les personnes de bonne volonté, libres et indépendantes, de tous horizons, qui veulent bâtir l'avenir ensemble et construire le monde qui naît selon les principes d'une économie, inspirée du fonctionnement du vivant.

Le concours est ouvert aux étudiants et jeunes professionnels. Il est organisé en partenariat avec l'Union Professionnelle du Génie Ecologique (UPGE).

Les candidats vivront une expérience professionnalisante et collaborative riche, dans l'approche innovante de la vision systémique et des principes d'une nouvelle économie au service de l'humanité et de la vie. Ce concours est une opportunité de contribuer à un projet révolutionnaire d'envergure pour transformer la société au service du bien commun.

Conditions de participation

Le concours est ouvert à l'ensemble des étudiants de toute formation (CAP, ingénieur, BTS, Licence, BEP, Master, DUT...) dans tous les domaines et notamment dans l'urbanisme, l'architecture, le bâtiment et la construction, les travaux publics, l'écologie, le paysage, l'agriculture, l'économie, le commerce, l'agro-alimentaire, l'industrie, l'énergie, l'eau... Il est également ouvert aux jeunes professionnels (trois ans maximum après leur sortie d'étude).

Les équipes seront constituées d'au moins 4 personnes. La présence au sein d'une même équipe de plusieurs domaines de compétences et plusieurs écoles est fortement souhaitée car les réponses attendues doivent croiser l'ensemble des thématiques proposées.

Les participants ne peuvent faire partie de plusieurs équipes. Une équipe peut répondre à une ou plusieurs catégories du concours.

Chaque équipe devra désigner un référent obligatoire et un suppléant. Ils seront responsables de l'inscription et seront les relais de leur équipe avec les organisateurs.

Modalités d'inscription

L'inscription s'effectue à partir du 25 avril 2022 jusqu'au 13 mai 2022 midi (Heure de Paris) via le remplissage d'un formulaire situé à cette adresse : <https://www.oetopia.fr/concours-ecoviv/>

Pour toute inscription, chaque équipe devra renseigner :

- Les noms des personnes inscrites dans l'équipe-projet, le nom du référent et de son suppléant avec ses coordonnées (adresse, numéro de téléphone, adresse mail), les compétences apportées par chaque membre de l'équipe (formation en cours ou dernier diplôme)
- La/les catégorie/s pour la/lesquelles l'équipe souhaite a priori candidater
- Un court texte expliquant les compétences de l'équipe et sa motivation pour participer au concours

Chaque équipe candidate recevra en retour le dossier de participation ainsi qu'un lien vers une plateforme d'échange.

Contenu du dossier remis au candidat

Après la validation de son inscription, chaque équipe reçoit :

- Un dossier de documents contenant :
 - Une présentation des principes de l'économie vivante, qui seront à la base des innovations proposées.
 - La présentation du territoire d'expérimentation ainsi qu'une synthèse des attentes et aspirations des habitants de la commune (présentation de la commune, cartes, plans, données INSEE...)
 - Une présentation des informations nécessaires pour la compréhension du dossier et des enjeux associés
- Un lien d'inscription vers une plateforme « Agora », sur laquelle les candidats pourront interagir avec les organisateurs, une Foire-Aux-Questions régulièrement mise à jour, ainsi qu'un espace de téléchargement de différents documents que l'organisateur jugera utile de mettre en ligne.

Processus d'accompagnement

L'organisateur propose d'accompagner les équipes candidates pour les aider dans le montage de leur réponse. Il est ainsi prévu :

- **Un événement de lancement**, en ligne : **mardi 10 mai 2022 à 20h00** (présentation de l'économie vivante, réponse aux premières questions)
- **Un accès à la plateforme Agora** avec une mise en ligne régulière de documents utiles ainsi qu'une Foire-Aux-Questions
- **Des séances de Coaching commun** proposées régulièrement à partir du mois de mai jusqu'à la date de rendu des dossiers (dates transmises au référent de chaque équipe au moins une semaine à l'avance)
- La possibilité de participer aux événements en présentiel organisés sur le site de la ferme CĒtopia de Mouazé (au nord de Rennes), qui permettra d'approfondir certaines thématiques de l'économie vivante (planning des activités, réunions et animations transmis au référent de chaque groupe).

Catégories proposées dans le cadre du concours

Chaque équipe candidate proposera un projet dans une ou plusieurs catégories :

- **Alimentation** : organiser les flux alimentaires de manière efficiente et sobre, créer des circuits logistiques permettant d'aller chercher la ressource de manière cohérente sur et en dehors du territoire, régénérer des sols vivants.
- **Habitat** : penser une organisation spatiale favorisant les interactions, le partage, entre les habitants et avec le monde vivant. Organiser les modes de construction, les matériaux, les

usages et la maintenance des bâtiments pour que les aménagements puissent produire et maintenir des services écosystémiques.

- **Gestion de l'énergie** : permettre une consommation plus sobre et une gestion de l'énergie optimisée et adaptée à nos besoins fondamentaux, qui s'appuie et s'inspire du fonctionnement des systèmes vivants.
- **Vie quotidienne** : repenser des modes de vie axés sur le bien vivre des habitants, reposant sur la relation et les échanges, envisager une économie de la fonctionnalité (échanges de services, d'outils, partage de compétences et de connaissances), prendre en compte les biens communs.
- **Mobilité** : optimiser les flux de matières premières et d'énergie, organiser la logistique pour permettre de se déplacer de manière efficiente au sein et en dehors du territoire, et parvenir à créer du lien au sein de la collectivité et vis-à-vis de l'extérieur

Principes des solutions proposées aux habitants

Le but est de proposer des solutions pour construire un territoire résilient avec une réorganisation systémique de ce territoire. C'est pour cela que, au-delà des solutions techniques, il est attendu des propositions de nouveaux modes d'organisation, de relations au travers de modèles économiques novateurs. La conséquence de ces nouvelles modalités d'organisation implique, de fait, de nouveaux modes d'aménagement, d'urbanisme et d'organisation du territoire.

C'est pourquoi, l'objectif de ce concours est d'envisager l'application opérationnelle et organisationnelle de propositions innovantes sur un territoire réel, celui de Pleudihen-sur-Rance. Il s'agit ainsi :

- De questionner d'abord sur ce qui existe : comment adapter, remodeler ou transformer le territoire et les quartiers existants ?
- Ensuite les possibilités d'extension de Pleudihen : comment appliquer pleinement sur la construction de nouveaux quartiers ?

Chacune des idées ou solutions proposées devra être neutre ou apporter une conséquence positive sur les enjeux du territoire suivant :

- **Une compatibilité avec les systèmes vivants, les équilibres des milieux naturels et des services fournis par les écosystèmes du territoire : comment imaginer une commune intégrée aux écosystèmes ?**
- Une compatibilité avec les autres thèmes (par exemple une solution proposée pour la production d'énergie doit être compatible avec la capacité de production alimentaire sur le territoire)
- Des propositions pour TOUS les habitants : jeunes et anciens, personnes isolées ou familles nombreuses, militants engagés comme des personnes peu sensibles à l'écologie, individuels et collectifs, personnes en précarité, en situation de handicap... dans un objectif de bien commun.

- Des solutions qui contribuent aux attentes et aspirations des habitants du territoire, sans faire l'unanimité, qu'elles fassent consensus

La vision est à la fois utopique et réaliste, ambitieuse et pragmatique, créative et opérationnelle.

Livrables

Un livrable sera remis par chaque équipe et pour chaque catégorie.

A minima, chaque dossier remis contiendra :

- **Une note explicative**, d'une dizaine de page (entre 5 et 15 maximum) incluant les parties suivantes :
 - o Une synthèse d'une demi-page avec la vision proposée par l'équipe sur la catégorie choisie et une description courte des idées ou solutions proposées
 - o L'explication des choix et des solutions proposées (pourquoi ?)
 - o La liste des acteurs impliqués et leur rôle
 - o Les modalités générales pour mettre en œuvre ce projet (sans rentrer dans un chiffrage ou un planning précis, préciser les étapes, les moyens matériels et humains nécessaires, les matériaux ou modalités de production ou de transformation le cas échéant, les besoins en matière d'information, de communication, de formation...)
 - o Une analyse, sous la forme d'un tableau, de la compatibilité avec les écosystèmes, aux catégories et aspirations des habitants (modèle transmis dans le dossier de candidature).
- **Une carte mentale** (format A4, paysage, imprimable et lisible en impression A4), synthétisant le projet proposé dans la note explicative

La mise en page de la note explicative est libre. La réalisation de schémas, dessins et illustrations pertinentes sont encouragées.

En complément, l'équipe pourra proposer tout support qu'elle jugera utile pour la compréhension et l'illustration de son projet : vidéo courte (maximum 4 minutes), maquette (photographiée), page internet, poster, infographie...

Les documents doivent être écrits en français.

Rendus des projets

La date limite de remise des projets est fixée au 10 juin 2022, 23h59. Tout dossier reçu après cette date et heure sera refusé.

Les projets seront à déposer par mail à l'adresse suivante : concours-ecoviv@oetopia.fr

Analyse et évaluation des propositions

Chaque projet sera évalué sur les livrables (note de synthèse et carte mentale). Une présélection sera réalisée par l'équipe organisatrice sur la base des critères énoncés plus haut (partie *Principes des solutions proposées aux habitants*). En particulier, les critères suivants seront pris en compte :

- Propositions réalistes et ancrées sur le territoire,
- Approche mettant en avant les relations dans la diversité
- Solutions basées sur la coopération et non la compétition
- Prise en compte de l'interdépendance des acteurs et des ressources du territoire
- Compatibilité et cohérence avec les attentes et aspirations des habitants,
- Compatibilité avec les équilibres des écosystèmes et les services écosystémiques
- Réponse à l'ensemble des habitants et acteurs du territoire

- Efficience des solutions (faire le maximum avec le minimum, supprimer les « parasites » et éléments inutiles...)

Les dossiers seront ensuite analysés et évalués par un jury composé des membres de l'équipe d'organisation, d'habitants de la commune de Pleudihen-sur-Rance, ainsi que d'experts et partenaires.

Des points bonus pourront être attribués aux équipes mixtes constituées de différentes écoles et niveaux d'étude.

Lauréats et récompenses

Les équipes lauréates gagneront leur place pour participer à un événement interdisciplinaire à Pleudihen durant l'automne 2022 : **le ViVaThon**. Sur le modèle des Hackathons, les équipes lauréates auront l'occasion de se fédérer à des équipes de chercheurs et de professionnels et aux habitants de Pleudihen pour dessiner sur 24 à 48h un plan du territoire opérationnel, viable, et adapté aux attentes des pleudihennais.

Une équipe lauréate sera désignée par catégorie (soit 5 équipes au total). Dans le cas où une équipe arrive première dans deux ou plusieurs catégories, elle sera lauréate dans une seule catégorie. Pour les autres catégories, ce sera l'équipe arrivée en position suivante qui sera alors lauréate.

En outre, les personnes qui le souhaitent pourront expérimenter un stage d'immersion naturelle afin de vivre pleinement la reconnexion aux systèmes vivants grâce à différentes activités : bivouac, veillées, activités sportives, buschcraft (survie en nature)...

Informations légales, autorisations et responsabilités

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement. Conformément à la loi, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

Les candidats autorisent, pour une durée illimitée, l'entreprise Reizhan à utiliser librement les travaux et idées proposées sur différentes formes de supports écrit, électroniques ou audiovisuelles, pour assurer la continuité du projet « Vivre et Habiter à Pleudihen », puis l'expérimentation de l'économie vivante sur d'autres territoires. Pour toute demande particulière, autre que celles mentionnées dans ce règlement, Reizhan s'engage à en informer les auteurs et à n'utiliser les travaux qu'avec leur autorisation préalable. Dans le cadre de l'application de son droit moral, le participant peut demander à tout moment le retrait d'utilisation de sa production.

Les candidats sont garants de l'authenticité de leur travail et assurent l'avoir effectué sans plagier.

La participation à ce concours implique le plein accord des candidats à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.

Calendrier

- Ouverture des inscriptions : lundi 25 avril 2022
- Evénement de lancement en visio : mardi 10 mai 2022, 20h
- **Clôture des inscriptions : vendredi 13 mai 2022**
- **Date limite de remise des projets : 10 juin 2022**
- **Annonce et remise des prix par le jury : samedi 25 juin 2022 à Mouazé**
- ViVathon avec les lauréats à Pleudihen-sur-Rance : automne 2022